



Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises de l'Essonne

Le Magellan - 7 rue Montespan - 91024 EVRY Cedex – Tel : 01 69 36 33 89 – Fax : 01 60 77 08 62



Evry, le 1^{er} décembre 2010

Chers entrepreneurs,

Fidèle à la dimension qui lui a été donnée depuis les deux éditions précédentes, le Dîner des Réseaux a, cette année encore, réuni les réseaux locaux de chefs d'entreprise autour d'une thématique tenant particulièrement à cœur à la CGPME 91 : l'aide à la réinsertion des personnes sous main de justice.

Ainsi, aux côtés du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Essonne (SPIP 91) nous avons eu le plaisir d'accueillir 30 réseaux, et choisi cette occasion pour signer la convention liant notre confédération à l'action du SPIP en Essonne.

Troisième force de sécurité publique avec la police et la gendarmerie, l'administration pénitentiaire assure :

- ▶ la sécurité de la société en surveillant les personnes qui lui sont confiées mais aussi par son rôle dans la lutte contre la récidive,
- ▶ la sécurité des personnes qui lui sont confiées en veillant au respect des détenus et à l'application des règles de détention.

***Les prisons doivent être gérées dans un cadre éthique
soulignant l'obligation de traiter tous les détenus avec humanité
et de respecter la dignité inhérente à tout être humain.***

Règle pénitentiaire européenne n° 72.1

En partenariat avec



Chambre de
Commerce
et d'Industrie
de l'Essonne



Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises de l'Essonne

Le Magellan - 7 rue Montespan - 91024 EVRY Cedex – Tel : 01 69 36 33 89 – Fax : 01 60 77 08 62



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DES LIBERTÉS

Le service public pénitentiaire, une double mission

Participant à l'exécution des décisions et sentences pénales et au maintien de la sécurité publique, il favorise aussi la réinsertion sociale des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire. Il est organisé de manière à assurer l'individualisation des peines.

Les règles pénitentiaires européennes, adoptées par la France et l'ensemble des États membres du Conseil de l'Europe en janvier 2006, constituent un cadre éthique et une charte d'action pour l'administration pénitentiaire. Elles rappellent des principes fondamentaux et des recommandations pratiques concernant : les conditions de détention, la santé et l'accès aux soins, le bon ordre, le personnel pénitentiaire, les inspections et contrôles et le régime de détention des prévenus et des condamnés.

***L'évolution générale des mœurs
autant que le contexte économique et social
ont modifié le profil des personnes placées sous main de justice.***

***L'administration pénitentiaire a non seulement pour rôle de les contrôler,
mais aussi de les préparer à retrouver leur place dans la société en limitant, dans
toute la mesure du possible, les risques de récidive.***

Pas que des murs...

« La prison, c'est des murs, des gardiens... Mais la mission de la prison va au-delà de la privation de liberté et de surveillance », rappelle Monsieur Michel SAINT-JEAN, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Paris. « Il s'agit, avec l'appui des SPIP, d'accompagner les détenus et de les préparer à leur réinsertion, le but de la prison n'étant pas de les punir, mais de les restituer à la société, où ils devront trouver ou retrouver leur place.

Cette mission, l'administration pénitentiaire ne peut pas la remplir seule. La société civile contribue à son fonctionnement et le travail est une dimension importante, un levier à la réinsertion.

C'est pourquoi la rencontre avec les entreprises est essentielle. Il faut savoir qu'il est possible de faire travailler les détenus à l'intérieur de la prison, que des aménagements de peine sont

En partenariat avec



Chambre de
Commerce
et d'Industrie
de l'Essonne



Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises de l'Essonne

Le Magellan - 7 rue Montespan - 91024 EVRY Cedex – Tel : 01 69 36 33 89 – Fax : 01 60 77 08 62



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DES LIBERTÉS

possibles et qu'une embauche à la sortie est le plus sûr moyen de garantir une sortie définitive. »

... une infrastructure, des métiers, des règles et des valeurs...

« Si l'on voulait présenter la prison de Fleury-Mérogis en données chiffrées », intervient Monsieur Paul LOUCHOUARN, Directeur de la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis, « ça pourrait donner ceci :

3500 détenus (hommes et femmes), 1300 personnes qui y travaillent dont 100 surveillants de nuit, 500 agents qui supervisent, 60 enseignants détachés de l'Education Nationale...

Autour du personnel pénitentiaire, beaucoup d'autres acteurs sont sollicités, notamment 160 personnes détachées de l'Hôpital Sud-Francilien.

C'est aussi 800 à 900 détenus qui travaillent à des ateliers de production. Il faut savoir que 2 à 2,5 millions d'euros sont versés aux détenus par an... Environ 200 détenus participent à des actions de ménage...

Le métier pénitentiaire consiste à articuler toutes ces missions. Et tout ceci fonctionne parce que l'ensemble s'appuie sur des valeurs humaines. C'est essentiel.

La peine doit être comprise et acceptée par les détenus, pour que leur temps d'incarcération soit mis à profit. Ainsi, notre vigilance s'attache à toutes les dimensions : *personnelle, professionnelle, sociale et familiale.*

... un suivi individuel dans une démarche axée sur la responsabilisation du délinquant

En milieu ouvert

Concernant plus des deux tiers des personnes placées sous main de justice, les mesures alternatives à l'incarcération répondent à une démarche axée sur la responsabilisation du délinquant.

En partenariat avec



Chambre de
Commerce
et d'Industrie
de l'Essonne



Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises de l'Essonne

Le Magellan - 7 rue Montespan - 91024 EVRY Cedex – Tel : 01 69 36 33 89 – Fax : 01 60 77 08 62



Les personnes faisant l'objet de ces mesures (sursis avec mise à l'épreuve, travail d'intérêt général, libération conditionnelle, contrôle judiciaire ou ajournement avec mise à l'épreuve) sont placées sous le contrôle du juge de l'application des peines et suivies à sa demande par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), soit dès le jugement, soit après une période de détention. Ces derniers assurent également le suivi des personnes faisant l'objet d'un aménagement de peine en placement à l'extérieur, en semi-liberté ou en placement sous surveillance électronique.

En milieu fermé

Les personnes prises en charge dans les établissements pénitentiaires peuvent exercer un travail ; elles ont également accès à différentes activités d'enseignement, de formation, culturelles ou sportives.

Leur nombre, 60 000 en moyenne depuis l'année 2000, a plus que doublé au cours des quarante dernières années. Les maisons d'arrêt qui accueillent aussi bien les prévenus que les condamnés dont le reliquat de peine est inférieur à un an, connaissent aujourd'hui une situation de sureffectif.

La législation pénale prévoit l'individualisation des peines tant en milieu ouvert que fermé : l'exécution de la peine tient tout à la fois compte de la personnalité, du comportement et des possibilités de réinsertion du condamné.

Pouvoir avancer malgré l'embouteillage...

« La grande difficulté, en prison, c'est la gestion du temps », explique Monsieur LEMEURE, Directeur du SPIP 91. « L'image peut surprendre, mais elle est assez explicite : imaginez-vous bloqué dans un embouteillage, vous ne pouvez pas sortir ni bouger, et vos yeux ne peuvent voir au-delà des voitures qui vous précèdent... qu'est-ce qu'il vous reste ?... Fermer les yeux... et rêver !!

En partenariat avec





Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises de l'Essonne

Le Magellan - 7 rue Montespan - 91024 EVRY Cedex – Tel : 01 69 36 33 89 – Fax : 01 60 77 08 62



Si on met quelqu'un en prison, c'est parce qu'il a commis un délit. Mais il ne s'agit pas d'un but en soi : le temps de détention ne doit pas être sans aucun sens et il est nécessaire de prévenir la récidive.

Pour cela, il faut évidemment œuvrer pour la réinsertion des individus, mais avant tout comprendre ce qui a généré le passage à l'acte. C'est l'un des métiers du SPIP : comprendre ce qui s'est passé avant, pendant et après le délit pour mieux appréhender chaque situation et définir les moyens à mettre en œuvre pour que ce temps d'emprisonnement s'avère utile.

Tout repose sur un contrat moral. Et lorsqu'il n'est pas utile que quelqu'un finisse sa peine en prison, des mesures alternatives sont envisagées, et donnent ainsi à ce contrat une dimension sociale.

Le but n'est pas d'écourter les peines, mais de les écourter *dans* la prison. Pour cela, nous comptons beaucoup de partenaires... »

Un service partenarial Pour une lutte plus efficace contre la récidive

Les services pénitentiaires d'insertion et de probation, à compétence départementale, s'appuient sur la spécificité et le savoir-faire des institutions locales et des associations en matière d'accès aux soins, à l'hébergement, à la formation et à l'emploi, aux droits des personnes en grande difficulté qui constituent la majorité du public pris en charge. Le SPIP 91 s'appuie notamment sur la Mission Locale des Ulis, Pôle emploi, les acteurs de l'insertion économique, culturelle...

Les SPIP participent également aux différentes instances animées par les préfets telles que les conseils départementaux et les conseils communaux de prévention de la délinquance (CDPD et CCPD).

Ce partenariat dynamique permet d'assurer une mise en œuvre opérationnelle des projets en direction des personnes placées sous main de justice.

En partenariat avec





Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises de l'Essonne

Le Magellan - 7 rue Montespan - 91024 EVRY Cedex – Tel : 01 69 36 33 89 – Fax : 01 60 77 08 62



« Mais, les solutions viennent aussi de la société civile. En effet, rappelle Monsieur LEMEUR, la question de la sécurité publique ne s'appréhende que si un certains nombres d'actions sont mises en place. C'est l'occasion pour moi de rendre hommage à Robert MELCUS qui a souhaité offrir sa contribution et qui nous aide désormais à rapprocher le monde carcéral et celui de l'entreprise, en tant que Chargé de mission CGPME 91.

C'est **collectivement**, que cette mission de sécurité publique et de prévention de la récidive peut se mener. Elle repose aussi sur vous ! En travaillant avec nous à l'employabilité des détenus, en leur proposant des solutions et des perspectives d'avenir. »

***N'oublions pas que, période troublée ou non,
une problématique reste constante chez les PME : le recrutement.
Vous savez maintenant que des ressources existent au cœur des prisons !
Et même sans projet d'embauche, votre accompagnement et votre soutien
sont essentiels, souhaités et vivement attendus !!***

- ▶ Participez aux sessions de préparation des détenus, en vous joignant aux simulations d'entretien d'embauche,
- ▶ Confiez des tâches aux détenus incarcérés,
- ▶ Recrutez vos collaborateurs parmi les détenus, dès leur libération,
- ▶ N'hésitez pas à proposez votre expertise de dirigeant, celle de votre métier ou de votre structure pour accompagner un nouveau départ ou vous allier les compétences d'une personne formée et volontaire...

Invité à prendre la parole, Monsieur Jacques REILLER, Préfet de l'Essonne, a offert à Monsieur WASSENBERG, Inspecteur d'Académie de l'Essonne, de s'exprimer sur les récents évènements, rattachés aux manifestations étudiantes contre la réforme des retraites : « Le plus dommageable dans cette situation, c'est que les élèves ne réalisent pas que certains ne sont là que pour casser. Il est évident que nos jeunes ont essayé d'analyser une situation et de passer

En partenariat avec



Chambre de
Commerce
et d'Industrie
de l'Essonne



Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises de l'Essonne

Le Magellan - 7 rue Montespan - 91024 EVRY Cedex – Tel : 01 69 36 33 89 – Fax : 01 60 77 08 62



un message, et l'une de nos missions est d'être à leur écoute. Mais d'une part, le mouvement étant très peu coordonné, il a été difficile de trouver des interlocuteurs. D'autre part, nous devons rester fermes et les inciter à rester *dans* les lycées. Ils doivent bien concevoir leur place, et comprendre qu'il en va aussi de leur sécurité, particulièrement difficile à assurer quand ils sont dehors.

Nous connaissons, en Essonne, une situation très contrastée et évolutive, et nous souhaitons étendre autant que possible les partenariats (artistiques, culturels, avec le monde de l'entreprise...) pour renforcer la préparation de nos élèves, *de vos enfants*. Nous sommes prêts à vous recevoir pour, ensemble, bâtir des projets d'avenir ! »

“ Assidu à cette soirée du Dîner des Réseaux, Monsieur le Préfet de l'Essonne a félicité l'initiative de cette soirée sans précédent, rendant hommage à ceux qui en sont à l'origine.

Fleury-Mérogis, c'est colossal... mais ça ne peut pas être ramené à des chiffres ou des qualifications : il ne s'agit que de cas particuliers.

Mettre en prison, ce n'est pas mettre à l'ombre pour ne plus s'occuper de ceux qui tombent sous main de justice. C'est tout le contraire ! Aussi bravo pour ce panel de contacts réunis ici, ce soir.

Nous sommes entrés dans une période électorale, avec différents candidats, des affrontements en tout genre... Qu'est-ce qu'on attend ? Des cantonales ? Des présidentielles ?... Les intérêts socio-économiques peuvent élever les débats...

Nous ne sommes pas dans une situation chaotique, mais on n'est pas loin d'une situation insaisissable. Il faut faire attention aux symptômes de malaise, aux nombreuses interrogations et hypothèses... il faut les prendre au sérieux.

La gestion quotidienne de la sécurité publique est très subtile : il faut être élastique pour ne pas susciter d'incidents ou d'accidents qui seraient insupportables. Mais il y a des limites à tracer.

En partenariat avec





Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises de l'Essonne

Le Magellan - 7 rue Montespan - 91024 EVRY Cedex – Tel : 01 69 36 33 89 – Fax : 01 60 77 08 62



Les problématiques se déplacent et évoluent vite. Il faut prendre la mesure et ne pas exagérer les faits. Ceci dit, la santé générale du système est en péril, particulièrement quand, dans certains quartiers, il y a 50% de chômage...

Au même titre que dans le cas du problème d'approvisionnement en essence où la plupart des files d'attente sont nées d'actes personnels et d'un surcroît de précautions des usagers, il est impératif qu'en toutes circonstances, nous gardions un esprit civique et collectivement raisonnable. 🙏

Nous remercions vivement les acteurs et participants de cette soirée pour la qualité et la convivialité des échanges. En appui de cette soirée, nous sommes heureux de leur transmettre sous ce pli, une clé USB-bracelet, symbolisant la liberté surveillée ; elle contient les présentations de la CGPME 91 et de l'administration pénitentiaire, ainsi qu'une sélection des photos de la soirée.

Nous vous joignons la liste des réseaux présents et terminerons sur les derniers mots de la soirée :

***Le challenge à relever d'ici la fin de l'année :
l'embauche d'une personne sous main de justice !***

Syndicalement vôtre,

Olivier BOUDON
Président de la CGPME 91

En partenariat avec



Chambre de
Commerce
et d'Industrie
de l'Essonne